

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Arrêté du 22 octobre 2013 abrogeant et remplaçant l'arrêté du 27 avril 2012 portant nomination des membres de la commission chargée de formuler des avis techniques et des documents techniques d'application sur des procédés, matériaux, éléments ou équipements utilisés dans la construction

NOR: ETLL1325903A

(Texte non paru au Journal officiel)

Par arrêté de la ministre de l'égalité des territoires et du logement et du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 22 octobre 2013, sont nommés membres de la commission chargée de formuler des avis techniques et des documents techniques d'application sur des procédés, matériaux, éléments ou équipements utilisés dans la construction, en application de l'article 8 de l'arrêté du 21 mars 2012 relatif à la commission chargée de formuler des avis techniques et des documents techniques d'application sur des procédés, matériaux, éléments ou équipements utilisés dans la construction :

Au titre de président

M. Georges DEBIESSE, Conseil général de l'environnement et du développement durable.

Au titre des représentants du ministère chargé de la construction

M. Frédéric BECHARA, adjoint au chef du bureau de la réglementation et de la normalisation européenne, titulaire, et M. Romain BRIET, chef de projet réglementation technique des produits du bâtiment au bureau de la réglementation et de la normalisation européenne, suppléant.

M. Koumaran PAJANIRADJA, chef du bureau des professionnels du bâtiment, titulaire, et Mme Olivia ROBIN, chef de projet maîtrise d'ouvrage bâtiment au bureau des professionnels du bâtiment, suppléante.

M. Michel PERNIER, chargé de la normalisation à la délégation au développement durable, titulaire, et M. Patrick CHOTTEAU, secrétaire général adjoint de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, suppléant.

Au titre du ministère chargé de l'éducation

Mme Jeanne LE GALL, architecte DPLG au département de l'action patrimoniale, titulaire, et M. Jean-François LE PAGE, responsable du corps d'état secondaire au bureau des services techniques du service de l'action administrative et de la modernisation, suppléant.

Au titre du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)

M. Bertrand DELCAMBRE, président du CSTB, titulaire, et M. Charles BALOCHE, directeur technique du CSTB, suppléant.

Au titre de l'Association française de normalisation

M. Jean Michel REMY, responsable développement construction, titulaire, et Mme Odile CAILLAT-MAGNABOSCO, chef de projet construction, suppléante.

Au titre de l'Agence pour la prévention des désordres et l'amélioration de la qualité de la construction

M. Philippe ESTINGOY, directeur général, titulaire, et Mme Christel EBNER, chargée de la commission prévention produits, suppléante.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Au titre des maîtres d'ouvrage publics ou privés

- M. Raphaël BESOZZI, Union sociale pour l'habitat (USH).
- M. Daniel CRESSEAUX, Fédération des promoteurs immobiliers (FPI).

Au titre des personnes choisies parmi les industriels, entrepreneurs, architectes ou techniciens dont les activités ont trait notamment au bâtiment

- M. David AMADON, Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB).
- M. Bernard BOYEUX, association Constructions et bioressources.
- M. Hubert d'ARGOEUVRE, SOCOTEC.
- M. Hervé DE MAISTRE, Association des industries de produits de construction (AIMCC).
- M. Philippe DRIAT, Chambre syndicale française de l'étanchéité (CSFE).
- M. Éric DURAND, Union de la maçonnerie du gros œuvre (UMGO).
- M. Georges-Henri FLORENTIN, Forêt cellulose bois-construction ameublement (FCBA).
- M. Valéry LAURENT, Fédération française du bâtiment (FFB).
- M. Marc LEBRUN, Fédération de l'industrie du béton (FIB).
- M. Jean-Luc MARCHAND, Syndicat national de la construction des fenêtres, façades et activités associées (SNFA).
 - M. Damien MATHON, Syndicat des énergies renouvelables (SER).
 - M. Gérard SENIOR, architecte DPLG.